

The background features a collection of overlapping circles and abstract shapes in various colors including green, red, and grey. Some circles are solid, while others are hollow. The overall aesthetic is modern and graphic.

# Compte-rendu des réunions publiques

**-Phase Diagnostic-**

*Décembre 2010*



# REUNION PUBLIQUE

LUNDI 29 NOVEMBRE 2010

19H, ESCALE

> **Objet de la réunion :**

- Officialiser le lancement du projet Plan Local d'Urbanisme auprès de la population ;
- Présenter les enjeux du diagnostic territorial

> **Etaients présents :**

Monsieur le Maire, Jacques Alain BENISTI

Conseil Municipal

Jean-Philippe BEGAT, Michel OUDINET, Christiane MARTI, Monique FACCHINI, Nadine GOUELLO, Michel CLERGEOT, Simone ABRAHAM THISSE, Frédéric MASSOT, Daniel GISSINGER.

Services de la Ville

Marie-Christine SEGUI, *Directrice de Cabinet*

Daria MARIANI, *Chef de Cabinet*

Sonia RICHARD, *Service Urbanisme*

Tifenn EYRAUD, *Service Urbanisme*

Bureaux d'études

Marie LEBEAU, *Urbaniste, Citadia Conseil*

Roxane EL ALAOUI, *Aire Publique*

> **Environ 60 personnes étaient présentes.**



## **DEROULEMENT DE LA REUNION**

---

La réunion s'est tenue de 19h à 20h45, selon l'organisation suivante :

- Introduction de Monsieur Le Maire
- Présentation par le bureau d'études Citadia Conseil des premiers constats du diagnostic territorial
- Jeu de questions-réponses entre les élus, les techniciens et le public
- Conclusion.

## **INTRODUCTION ET PRESENTATION DU DIAGNOSTIC**

---

- > Monsieur Le Maire a introduit la séance en rappelant l'évolution du Plan Local d'Urbanisme (PLU) par rapport au Plan d'Occupation des Sols (POS) et les différentes étapes d'élaboration du PLU. Les premiers constats de la première étape du projet, le diagnostic du territoire en cours d'élaboration, ont été présentés.
- > Marie Lebeau a présenté les outils de communication et de concertation et les premiers constats du diagnostic territorial.

## **DEBAT**

---

### **Procédure PLU**

- ➔ **Sur quoi est basé le diagnostic présenté ce soir ?**  
*Les constats sont le résultat d'un travail de terrain et de l'analyse des données fournies par la commune au cabinet d'études.*
- ➔ **Le diagnostic sera-t-il consultable dans son intégralité?**  
*Les Personnes Publiques Associées (PPA) doivent consulter le diagnostic et le compléter. Il sera ensuite disponible sur le site internet de la ville.*
- ➔ **Quelle est la durée du PLU ?**  
*La durée d'élaboration du PLU est d'environ 2 ans. Une fois approuvé il sera applicable sur une durée d'une dizaine d'années.*
- ➔ **Quelle articulation avec le Projet de Rénovation Urbaine des Hautes Noues ?**  
*Le Projet de Rénovation Urbaine est intégré au Plan Local d'Urbanisme.*
- ➔ **Quelles articulations avec les PLU des communes voisines?**  
*Le Plan Local d'Urbanisme sera en cohérence avec ceux des communes limitrophes. Celles-ci sont associées à la procédure d'élaboration du PLU.*

## Habitat et construction

### ➤ **Il faudrait que le PLU soit plus souple sur l'aspect des constructions, notamment pour permettre l'application des normes BBC.**

La modification du POS qui a été effectuée en 2010 s'inscrit dans cette souplesse. Le règlement du PLU sera adapté afin de mieux prendre en compte les nouvelles normes.

Effectivement, il faut éviter la monotonie des enduits de façade et permettre l'utilisation de matériaux différents tout en préservant le caractère briard.

Une réglementation des terrasses peut également être envisagée afin qu'elles soient perméables et afin de préserver les espaces verts.

### ➤ **Plusieurs remarques et questions au sujet de la densification et de l'utilisation des fonds de parcelles ont été formulées.**

Cette question sera traitée lors de la dernière phase d'étude : l'élaboration du zonage et du règlement. De nouvelles réunions publiques seront alors organisées et vous pourrez obtenir plus d'information. Aujourd'hui nous débutons la procédure mais il est vrai que nous envisageons la possibilité d'utiliser les fonds de parcelle afin de densifier, tout en préservant l'habitat individuel dans les quartiers pavillonnaires.

## Emploi

### ➤ **Une remarque sur le manque d'emplois a été énoncée.**

1000 emplois ont été créés sur le territoire en 9 ans. Nous continuons à agir dans ce sens. Le projet de seconde gare est une opportunité pour les Villiérais non seulement en terme de transport mais également en terme d'emploi, grâce à la zone de 16ha à aménager qui devrait accueillir des entreprises.

## Transports et déplacements

### ➤ **Des remarques et propositions sur les déplacements cyclistes ont été émises :**

- Les gares RER devraient être accessibles par des pistes cyclables sécurisées ;
- Les espaces pour vélos, piétons et voitures ne sont pas assez différenciés ;
- Il faudrait permettre la circulation à contre-sens (ex : Quiberon) ;
- C'est une question importante sur laquelle il faut raisonner rationnellement pour une praticité des déplacements au quotidien.

Il n'est pas envisageable de mettre des bandes cyclables sur les axes à forte fréquentation, mais pourquoi ne pas envisager un développement du contre-sens au bois de Gaumont : l'idée est de mettre en place un itinéraire pour éviter que les vélos côtoient les véhicules sur les axes à forte circulation.

### ➤ **La circulation des poids lourds cause des nuisances route de Bry.**

Les habitants de la rue souffrent des nuisances liées à la circulation des poids lourds. De nouveaux revêtements sur les voies ont été demandés au Conseil Régional afin de limiter les nuisances et les vibrations.

### ➤ **Les passages surélevés de la route de Bry ne font pas ralentir la circulation. Est-il envisageable de limiter la vitesse à 30km/heure ?**

On peut envisager d'élargir la zone limitée à 30km/h du centre ville mais le respect de la limitation de vitesse est une question de civilité.

➤ **Quel sera le tracé de la voie ferrée du futur métro ?**

*Le métro du Grand Paris sera en sous-terrain, dans une profondeur de 30/40 mètres. Villiers ne connaîtra donc pas de nuisances liées au Grand Huit.*

*Une réunion publique sur le projet est organisée le 20 janvier à 20h.*

➤ **Qu'en est-il du projet de traversée piétons vers Noisy-le-Grand ?**

*L'EPAMARNE (Etablissement Public d'Aménagement de Marne-la-Vallée) a été missionnée pour prévoir des travaux en ce sens dans le cadre de l'aménagement d'un rond-point (espaces aménagés et protégés pour les piétons).*

➤ **La rue du Général de Gaulle deviendra-t-elle piétonne ?**

*La rue ne pourra pas être piétonne mais pourquoi ne pas envisager un espace semi-piétonnier (cohabitation piétons et voitures). Cela s'inscrit dans le projet de modification du plan de circulation. La rue du Général de Gaulle devrait devenir une voie de desserte. La voie de transit d'est en ouest passerait par la rue Claude Trostin.*

➤ **Que prévoit le PLU pour les bornes électriques de recharges de véhicules ?**

*Le PLU pourra prévoir des emplacements pour ces bornes.*

➤ **Comment va être gérée la nouvelle centralité que va créer la nouvelle gare?**

*Les deux gares (gare de Villiers/Le Plessis et gare du Grand Huit) seront distantes de 1 300m. Le PLU définira des règles spécifiques dans un rayon de 400m autour des gares.*

*La philosophie du Grand Paris est de relier les Clusters et de développer l'activité économique autour des gares. L'objectif est de relier des villes et des pôles économiques aujourd'hui non reliés. L'intérêt de cette nouvelle gare est aussi de limiter le temps de transports domicile-travail et de donner la possibilité aux Villiérais de trouver un emploi à proximité de leur lieu d'habitation.*

*La première phase du projet du grand Paris reliera Orly à Roissy.*

## **Espaces verts**

➤ **Existe-t-il une liste des espaces verts à protéger ?**

*Pas encore mais sa constitution est en cours.*

*La Ville souhaite préserver ses espaces verts. Par exemple, des promoteurs avaient un projet au parc de la Laiterie. Nous avons fait en sorte que le Conseil Général (propriétaire) préempte, et qu'il y demeure uniquement des espaces verts au-dessus d'un ouvrage de rétention.*

**La séance s'est clôturée à 21h.**



# REUNION PUBLIQUE

MERCREDI 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2010

19H, EMILIE CARLES

**> Objet de la réunion :**

- Officialiser le lancement du projet Plan Local d'Urbanisme auprès de la population ;
- Présenter les enjeux du diagnostic territorial.

**> Etaient présents :**

Monsieur le Maire, Jacques Alain BENISTI

Conseil Municipal

Michèle GOHIN, Michel OUDINET, Michel CLERGEOT, Frédéric MASSOT.

Services de la Ville

Daria MARIANI, *Chef de Cabinet*  
Sonia Richard, *Service Urbanisme*  
Tifenn Eyraud, *Service Urbanisme*

Bureaux d'études

Pauline Pham, *Urbaniste, Citadia Conseil*  
Roxane El Alaoui, *Aire Publique*

**> Environ 30 personnes étaient présentes.**



## DEROULEMENT DE LA REUNION

La réunion s'est tenue de 19h à 20h45, selon l'organisation suivante :

- Introduction de Monsieur Le Maire ;
- Présentation par les bureaux d'études de la procédure d'élaboration du PLU et des premiers constats du diagnostic territorial ;
- Jeu de questions-réponses entre les élus, les techniciens et le public ;
- Conclusion.

## INTRODUCTION

---

> Monsieur Le Maire a introduit la séance en rappelant les différentes étapes d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Les premiers constats de la première étape du projet, le diagnostic du territoire en cours d'élaboration, ont été présentés.

## PRESENTATION DU DIAGNOSTIC

---

- > Rappel des outils de communication et de concertation par Aire Publique
- > Pauline Pham présente ensuite, en une vingtaine de minutes, les premiers constats du diagnostic territorial.

## DEBAT

---

### Grands projets

- ➔ **Quels sont les 5 projets qui seront portés par la Municipalité ces prochaines années ?**
  - *Le Projet de Rénovation Urbaine du quartier des Hautes Noues qui a pour but de métamorphoser le quartier : différentes résidences fermées, trottoirs, stationnement, aménagement d'espaces verts, etc... Ce projet est financé à hauteur de 80% par l'ANRU pour les écoles et 18% par la Ville (soit environ 16 millions d'euros).*
  - *Le Projet du Bois Saint Martin déclaré d'utilité publique. Le but est de le protéger mais aussi de permettre aux Villiérains de s'y promener. En associant le bois de Célie, la superficie globale sera égale à celle du bois de Vincennes. Aucune construction ne sera effectuée à l'intérieur des bois mais il existe un projet de réaménagement d'une ferme pédagogique et d'un centre équestre/poney club avec Noisy.*
  - *La Gare du Grand Huit, projet du Grand Paris qui permettra de réunir les clusters et certaines villes de la petite couronne. C'est un avantage considérable pour Villiers qui bénéficiera d'une bonne desserte. Ce projet constitue une opportunité importante pour le développement d'un pôle économique autour de la gare. 16 ha sont disponibles autour de la future gare mais si l'on associe Champigny-sur-Marne et Bry-sur-Marne, cela représente près de 104 ha (surface équivalente à celle de Val de Fontenay).*

C'est aussi donner la possibilité aux Villiérais de venir travailler dans cet espace et répondre à une demande d'emploi à proximité des lieux d'habitat.

- Le projet de reconstruction d'une nouvelle Poste, au rez-de-chaussée d'un nouvel immeuble de logements place Saint-Christophe.
- La mise en place d'un réseau de liaisons douces en harmonie avec le Plan Départemental. Ce réseau permettra de se déplacer dans la ville mais aussi de créer des liaisons avec les villes voisines. L'objectif est de relier les pôles de transports (RER) et les pôles d'environnement (bois Saint Martin, bords de Marne...). Cela s'effectuera en parti par la création d'itinéraires « bis » sécurisés et non pas le long des axes à fort trafic.

#### ➤ **Comment seront financés ces projets ?**

- Le projet de renouvellement urbain des Hautes Noues est financé à 50% par l'Etat, 15% par Paris Habitat, 15% par le Département et la Région. 18% restent à la charge de la Ville.
- Les budgets sont déjà fixés.
- Concernant le Bois Saint Martin, il est financé par la Région Ile-de-France et la commune de Noisy-le-Grand.
- Le projet de gare du Grand Huit est autofinancé du fait de son potentiel. 1ha du site appartient déjà à l'Etat. Les droits à construire financeront les travaux d'infrastructures. Les dépenses engendrées seront compensées par les recettes mais un emprunt de l'Etat pourra être réalisé si besoin.
- Le projet de nouvelle Poste est une réalisation immobilière effectuée avec La Poste.
- Le projet de réseau de liaisons douces est élaboré avec la Région et le Département.

## **Transports et déplacements**

#### ➤ **Quels types de liaisons douces seront aménagés sur le territoire ?**

Près de 200 véhicules circulent chaque jour sur les voies rapides.

Un parcours en parallèle des voies à forte circulation sera privilégié afin de permettre une cohabitation de la voiture et du vélo dans la ville en toute sécurité.

#### ➤ **Quelle sera l'emprise de la voie ferrée du projet du Grand Paris ?**

Le Grand Huit sera construit en sous-terrain.

22 réunions publiques sont prévues sur l'ensemble du tracé. Une réunion aura lieu à Villiers le 20 janvier 2011 afin de débattre avec les habitants sur le projet.

#### ➤ **Le quartier du Bois de Gaumont est excentré et inaccessible. Il est difficile de stationner et d'accéder au centre ville en voiture.**

Le Bois de Gaumont est un secteur tranquille de qualité mais les commerçants ne veulent pas s'y installer. Pour le problème du stationnement, il existe des solutions. Elles seront étudiées en parallèle de la réflexion menée sur le PLU.

#### ➤ **Une remarque est formulée sur le fait que des véhicules stationnent aux abords de la gare le soir.**

Il est vrai que des véhicules restent garés à la gare le soir. Deux équipes de la police circulent dans ce secteur et verbalisent régulièrement.

#### ➤ **Qu'est-il prévu pour le parking de la Médiathèque ?**

L'isolation du parking aurait dû être faite par cuvelage. Aujourd'hui, un plan de remise à neuf du parking en sous sol est en cours.

## Commerces et zones d'activités

### ➤ **Comment diversifier l'offre commerciale?**

La Municipalité souhaite la diversification des commerces de bouche mais on observe l'arrivée de nombreuses banques, agences immobilières, etc... Il faut un bon niveau de commerces pour maintenir les habitants sur la commune.

Il est possible d'acheter des fonds de commerces/baux ou encore d'utiliser le droit de préemption pour bloquer certaines situations. Egalement, le PLU permet de protéger des linéaires commerciaux.

L'objectif est de faire vivre les commerces.

### ➤ **Je représente une entreprise familiale à la recherche de locaux plus grands. Un projet de nouvelle zone d'activité est-il prévu ? La zone des Luats sera-t-elle réaménagée ?**

Certains terrains ont été gelés pendant longtemps par leur propriétaire mais aujourd'hui la situation est débloquée.

L'implantation d'Eurelec sur la zone d'activités va permettre la location de locaux (jusqu'à 200m<sup>2</sup>), que ce soit des bureaux ou des entrepôts, d'ici un an à 18 mois.

### ➤ **Allez-vous étendre les zones urbanisables autour de la gare ?**

La loi Grenelle prévoit une densification autour des pôles de transports en commun mais la politique d'urbanisation ne va pas réellement changer autour de la gare.

Dans le centre ville, les bâtiments en péril seront reconstruits mais de façon mesurée car ils ne dépasseront pas les hauteurs actuelles. En ce qui concerne les grands axes, le débat porte sur des constructions de type R+2.

L'identité du quartier sera également préservée : pas de grand bâti, certains matériaux privilégiés (ardoise, volets briards, etc...).

### ➤ **Une remarque concernant les ressources et le pouvoir d'achat des ménages qui préfèrent aller dans les grandes surfaces aux coûts moins élevés que ceux des commerces de proximité est formulée.**

Aujourd'hui les grandes surfaces sont de grands concurrents pour les commerces de proximité, bien qu'on observe un retour de la consommation des produits de qualité. La Ville se donne les moyens d'attirer une population qui peut acheter des produits dans les commerces du centre ville.

## Habitat

### ➤ **Pourquoi prévoyez-vous la construction de petits logements ?**

Nous constatons une diminution de la taille des ménages (décohabitation des jeunes, vieillissement de la population...), ce qui entraîne un besoin en petits logements plus important.

### ➤ **Est-ce qu'il y aura un Programme Local de l'Habitat (PLH) ?**

Les études seront lancées en 2011. Le PLU devra être compatible avec le PLH qui sera intégré au document. Le PLH permettra de définir ensemble des besoins en logements et les actions à mettre en œuvre pour y répondre.

**La séance s'est clôturée à 20h30.**



# REUNION PUBLIQUE

MARDI 7 DECEMBRE 2010

19H, ECOLE JEAN RENON

> **Objet de la réunion :**

- Officialiser le lancement du projet Plan Local d'Urbanisme auprès de la population ;
- Présenter les enjeux du diagnostic territorial.

> **Etaient présents :**

Monsieur le Maire, Jacques Alain BENISTI

Conseil Municipal

Jean-Philippe BEGAT, Michel OUDINET, Michel BUCHER, Frédéric MASSOT

Services de la Ville

Daria MARIANI, *Chef de Cabinet*

Sonia Richard, *Service Urbanisme*

Tifenn Eyraud, *Service Urbanisme*

Bureaux d'études

Pauline Pham, Urbaniste, *Citadia Conseil*

Marie Lebeau, Urbaniste, *Citadia Conseil*

Roxane El Alaoui, *Aire Publique*

> **Environ 30 personnes étaient présentes.**

## DEROULEMENT DE LA REUNION

---

La réunion s'est tenue de 19h à 20h30, selon l'organisation suivante :

- Introduction de Monsieur Le Maire
- Rappel des outils de communication et de concertation par Aire Publique
- Présentation par le bureau d'études Citadia Conseil des premiers constats du diagnostic territorial
- Jeu de questions-réponses entre les élus, les techniciens et le public
- Conclusion.



## INTRODUCTION

---

> Monsieur Le Maire a introduit la séance en rappelant que cette rencontre a lieu dans le cadre d'une première série de réunions publiques basées sur le diagnostic du territoire communal. L'objectif est d'aller à la rencontre des Villiérais et de les écouter.

Il rappelle le souhait de la Municipalité d'interdire l'habitat collectif dans le quartier du Bois de Gaumont et l'éventualité de construire en fond de parcelles.

Un bureau d'études indépendant a été missionné pour accompagner l'élaboration du PLU. Cette démarche prendra environ deux ans.

## PRESENTATION DU DIAGNOSTIC

---

> Rappel des outils de communication et de concertation par Aire Publique

> Pauline Pham et Marie Lebeau présentent ensuite, en une vingtaine de minutes, les premiers constats du diagnostic territorial.

## DEBAT

---

### Procédure PLU

➔ **La Municipalité a fait appel à un cabinet extérieur pour l'accompagner dans l'élaboration du PLU. Est-ce une démarche novatrice ou déjà adoptée dans d'autres communes ?**

*La plupart des communes font appel à un cabinet d'études afin de les accompagner dans cette démarche. Le choix du cabinet s'est fait suite à un appel d'offres. Citadia Conseil est un cabinet très compétent avec de nombreuses références notamment en Ile-de-France.*

➔ **Par quel autre moyen peut-on s'exprimer au sujet du PLU ?**

*Des urnes et des cahiers de libre expression sont à disposition des habitants dans les différents lieux d'accueil de la Municipalité. L'exposition évolutive dédiée au PLU sera exposée dans le hall de l'Hôtel de ville dès la fin de la semaine. Le service Urbanisme accueille également le public aux heures d'ouverture du centre technique municipal.*

## Transports et déplacements

### ➔ **Pourquoi n'y a-t-il pas de bus de la RATP pour desservir le bois de Gaumont ? A Nogent il existe une navette municipale. Pourquoi pas à Villiers ?**

Les transports ne sont pas de la compétence de la ville.

En ce qui concerne la navette, nous n'avons pas les mêmes finances qu'à Nogent. Il s'agit d'un problème de financement de la Région. La Ville ne peut prendre en charge la part non financée par la Région.

La gare du Grand Huit est une opportunité pour Villiers. Elle va permettre de relier le Cluster et développer un pôle économique autour de la gare. L'objectif est de faire venir des entreprises en rapport avec le développement durable. Ce projet est différent du projet Arc Express de la Région.

Arc Express est financé par le contribuable alors que le Grand Paris fera l'objet d'un autofinancement (valorisation du foncier).

### ➔ **Qu'est-il prévu pour les liaisons douces ?**

Les liaisons douces (déplacements à vélo ou à pied) sont en voie de développement. L'objectif est de permettre aux Villiérais de se déplacer plus aisément, et d'aller jusqu'à la gare de façon sécurisé.

Le parcours des voies douces sera finalisé en cohérence avec le Schéma Départemental et devra permettre une cohabitation des voitures et des vélos.

### ➔ **La rue Fortier est une longue ligne droite classée zone 30 mais qui n'est pas respectée. Le secteur est dangereux et propice aux accidents.**

Le problème de la vitesse des véhicules ne concerne pas uniquement la rue Fortier mais l'ensemble de la ville. C'est un problème difficile à régler. De nombreux accidents graves ont déjà eu lieu avenue André Rouy. Plusieurs mesures ont été prises par la suite (zone 30, équipement de la police municipale d'un radar pour contrôler la vitesse, aménagements spécifiques). Cela renvoie à un problème de respect du code de la route et d'une attitude au volant de moins en moins civilisée.

### ➔ **Les projets Arc Express et Grand 8 sont à l'échéance 2025/2030. Qu'est-il prévu pendant ces 15 années ?**

Les travaux du premier tronçon sud-est de l'Arc Express, dont Villiers fait partie, débuteront en 2020 pour une mise en service en 2025.

Les travaux du projet du Grand Paris commenceront en 2013 pour qu'il soit opérationnel en 2018/2019.

Nous espérons que la Région changera de politique. C'est en train d'évoluer et nous souhaitons qu'elle puisse aider une ville à faible potentiel fiscal dans ses projets.

Le PLU nous permet de préparer l'avenir et de prévoir des projets à moyen et long termes.

### ➔ **Des axes périphériques pour désengorger circulation sont-ils prévus ?**

Nous souhaitons développer l'offre en transports en commun dans le but de réduire le transit de véhicules. La circulation en centre ville est en partie issue des communes aux alentours de Villiers.

On essaye d'améliorer l'offre en transports en commun et de mieux prendre en compte l'urbanisme de nos voisins.

Un plan de circulation est prévu pour les rues Claude Trotin, du Docteur Fillioux et Maurice Berteaux.

## Commerces

- **Le quartier Est est plutôt vieillissant. Il existe des difficultés de déplacements vers les zones commerciales ouest. Ne faut-il pas implanter des commerces à l'est de la commune ?**

Aujourd'hui le développement économique est principalement situé à l'ouest de la commune et autour du pôle gare / centre ville. La commune souhaite maintenir les commerçants en centre ville et faire venir de nouvelles populations pour qu'elles consomment au plus près de leur lieu d'habitat.

Le quartier du bois de Gaumont connaît un fort renouvellement. On y observe l'arrivée de jeunes couples avec pour conséquence la reconstruction de l'école alors que 3 classes ont été fermées sur les autres secteurs.

Il existe néanmoins un problème de logement pour les jeunes d'où la construction d'une résidence pour les étudiants.

## Equipements

- **Est-il prévu la création d'un lycée?**

Aucune création de lycée n'est prévue à Villiers-sur-Marne, mais un Lycée International va être construit à Noisy-le-Grand et Bry-sur-Marne.

Il y a beaucoup de jeunes au bois de Gaumont. Les transports nécessaires pour emmener les lycéens vers les lycées seront mis à disposition afin que les villiérais puissent bénéficier de cet établissement.

## Nuisances

- **L'avenue Stanislas Liedet connaît une forte circulation. Ces nuisances sont accentuées par celles liées aux couloirs aériens.**

La Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) doit informer les Maires en cas de changement de trajectoire. Ces derniers temps, suite aux conditions météorologiques des pistes différentes ont été utilisées entraînant des problèmes. Cependant cela est temporaire.

La Municipalité se bat contre le survol aérien du à l'aéroport du Bourget notamment les week-ends. Il s'agit principalement d'aviation d'affaires et il pourrait être envisagé de faire un détour par le sud.

Concernant le trafic sur l'avenue Stanislas Liedet, des contrôles de la police municipale sont effectués régulièrement.

**La séance s'est clôturée à 20h30.**